



**NOM DE VOTRE
STRUCTURE :**

ATTAC 94

CONTACT :

ATTAC94@ATTAC.ORG

**PRESENTATION DE LA
STRUCTURE :**

**ATTAC 94 EST LE COMITE
LOCAL DU VAL-DE-
MARNE D'ATTAC,
MOUVEMENT
ALTERMONDIALISTE
ENGAGE POUR LA
JUSTICE SOCIALE,
FISCALE ET
ENVIRONNEMENTALE.
DANS LE CADRE DE LA
CONCERTATION SUR
THERMOSEINE, ATTAC94
S'OPPOSE A LA LOGIQUE
DU « TOUT-
INCINERATION » ET
DEFEND LA REDUCTION
DES DECHETS A LA
SOURCE, LA
TRANSPARENCE
SANITAIRE ET UNE
ECOLOGIE POPULAIRE,
ATTENTIVE AUX
HABITANTS DES
QUARTIERS LES PLUS
EXPOSES.**

CAHIER D'ACTEUR

Attac 94

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Nous sommes fermement opposés à ce projet qui :

- Offre plus de nuisances pour la santé des citoyens et leur environnement que d'avantages,
- N'est pas à la hauteur du défi climatique,
- Relève d'une injustice sociale, territoriale et écologique flagrante

Il s'inscrit dans une logique productiviste qui profite principalement à la Ville de Paris et au groupement industriel mené par Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville au détriment des habitants des villes de banlieue du Val de Marne qui n'auront eu droit, in extrémis, qu'à une consultation de pure forme.

Les alternatives à ce projet doivent privilégier l'optimisation du réseau existant et la rénovation thermique des logements (sobriété en consommation et adaptation aux effets des canicules) et bien sûr la réduction des déchets à la source, plutôt qu'encourager le développement des filières CSR et bois B et par là même la production de ces déchets.

Une démocratie environnementale dévoyée

La première question à poser sur le projet Thermo-sur-Seine, c'est : constitue-t-il une réponse pertinente pour toutes les populations de la région parisienne sans discrimination, à la satisfaction de leurs besoins de confort thermique de leurs logements, dans des conditions favorables à leur environnement et leur santé, dans un contexte de réchauffement climatique ?

Une première remarque à ce sujet : nous n'avons pas eu à choisir, en tant que citoyens, entre plusieurs scénarios pour répondre à ces besoins. Cette « concertation préalable » porte sur un seul projet déjà bien ficelé et résultant d'un choix effectué par une poignée d'élus parisiens. Cette décision du conseil de Paris a été élaborée loin des habitants du Val de Marne qui ont eu connaissance de ce projet seulement il y'a quelques mois. Si la participation du public à la prise de décision sur des sujets environnementaux est inscrite dans le marbre de notre constitution, son interprétation est singulièrement dévoyée car elle se résume ici à une simple consultation de la population alors que tout est déjà décidé et construit. D'autre part, elle est organisée sous l'égide de la CNDP- par le porteur de

projet lui-même. Pourtant, une démocratie environnementale bien comprise, suppose que les citoyen.nes puissent être informé.es des enjeux bien en amont, avant que les décisions structurantes soient arrêtées. D'autre part, Dalkia a ses intérêts propres dans le développement commercial du réseau, la vente d'énergie dite "verte" et le développement d'une filière énergétique CSR gourmande en matières plastiques. Pour le lobby toxique qui regroupe les entreprises de la pétrochimie (Total Energies, Shell, ExxonMobil, Dow, Chevron Philipps) et de l'emballage (Amcor, Berry Global...), qui n'a cessé de faire pression sur les gouvernements pour limiter ou retarder les lois écologiques, cette filière d'utilisation de leurs déchets CSR pour un chauffage dit « vert » est une véritable aubaine. De même pour la filière bois B, qui représente un débouché pour les industriels de « l'ameublement jetable », comme la société Ikea par exemple, reconnue par Greenpeace comme grand prédateur des forêts européennes.

Quelles alternatives ?

L'énergie est un bien commun et relève de l'intérêt général. La consolidation et la modernisation de la vieille concession CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et du réseau existant, compte tenu de son mauvais rendement (environ 70%) du essentiellement aux pertes en ligne et des fuites sur le retour d'eau, apparait indispensable. La puissance ainsi récupérée

est estimée à environ 80% de la puissance prévue en production sur le site Thermo sur Seine de Vitry.

D'autre part, l'intensification de l'isolation des bâtiments (en particulier des logements sociaux dont un bon nombre sont des véritables passoires et bouilloires thermiques), et une exploitation plus ambitieuse de la géothermie seraient sans

aucun doute une utilisation plus judicieuse des 1.2 milliards planifiés pour la réalisation du site de production vitriot et de la plateforme de Ris Orangis.

En plus de réduire la consommation énergétique pour le chauffage des bâtiments, la rénovation thermique a le gros avantage de mieux protéger les logements contre les effets des canicules et l'actualité ne cesse de nous rappeler que c'est une priorité... Sans compter des factures énergétiques **véritablement** allégées, des émissions de GES **réellement** diminuées, ce qui constituerait une vraie réponse à la précarité énergétique et au réchauffement climatique...

Plutôt que produire plus de chaleur, avoir besoin de beaucoup moins de chaleur ...

Plutôt que créer un appel d'air dans la production de déchets plastiques ou de bois B résultant de meubles jetables et déchets de chantier de bâtiments détruits ou lieu d'être rénovés, s'impliquer dans des politiques volontaristes de réduction des déchets à tous les niveaux de décision politique. Réduire les déchets, réutiliser des biens de consommation conçus pour être durables, multiplier les recycleries, les ateliers et filières de récupération, recruter et former des « ambassadeurs » de la réduction de déchets et de la pratique du tri, faire pression sur les industriels pour diminuer les emballages notamment plastiques... Inutile de dire qu'en termes d'emploi, ces alternatives vont bien au-delà de ce qui est mis en avant dans ce projet.

Une injustice environnementale et territoriale flagrante

Le Val de Marne est déjà le champion de l'incinération des déchets, le département de la région parisienne qui contribue y le plus. Les premières victimes de la pollution seront des habitants d'une zone (les Ardoines) où le nombre d'habitants a déjà cru de façon importante ces dernières années et qui est appelé à croître encore... De plus, il ne s'agit pas de traiter nos « poubelles locales » mais des déchets collectés sur 300 km à la ronde et d'une quantité estimée à 450000 tonnes par an !

Pourquoi la conquête de la Seine et de ses berges devrait être réservé à la ville de Paris ?

Pourquoi les industries les plus polluantes seraient réservées aux villes populaires de banlieue comme Vitry sur Seine ? Un pays qui se proclame républicain, tout en pratiquant une discrimination territoriale qui privilégie un environnement sain et agréable pour les plus nantis tout en concentrant les nuisances sur des « territoires servants » périphériques, trahit le principe d'égalité dont il se réclame.

Un bilan écologique incomplet et en « trompe l'œil »

Pour que le bilan écologique soit complet, non seulement en termes d'empreinte carbone, mais aussi de toutes les pollutions générées, il faut

prendre en compte toute la chaîne de traitement de la collecte des déchets jusqu'à l'incinération des combustibles en bout de chaîne, en passant

par les étapes de préparation des matières destinées à l'incinérateur. Sans oublier bien sûr, la construction des différents sites de traitement et d'incinération CSR et le bétonnage des quais prévus pour l'accueil des barges qui va à l'encontre de la reconquête des bords de Seine souhaitée par les vitriots.

Dans la présentation du projet, nous ne trouvons pas mention des impacts générés par le traitement des CSR en amont de leur envoi sur la plateforme d'Orangis et en particulier sa consommation d'énergie importante (les processus mécaniques de tri, de raffinage et de broyage, sont estimés généralement entre 40 et 80 kWh par tonne de déchets traités). Idem pour la préparation des déchets de type bois B. D'autre part la pollution et la nuisance engendrées par le transport des déchets par camions jusqu'à l'unité de traitement prévue à Ris Orangis sur des distances pouvant atteindre 300 km est importante. Elle n'est pas quantifiée en termes d'empreinte carbone ni de pollution générée. Cela va bien au-delà des quelques barges journalières entre la plateforme de Ris Orangis et l'incinérateur/chaufferie de Vitry sur Seine mises en avant dans la présentation. Rappelons aussi que la commune de Ris Orangis est résolument opposée à cette implantation qui est pourtant un élément clé du projet...

D'autre part, incinérer du bois B, pollué par des colles, des peintures, des solvants, vernis et autres produits chimiques, ou des CSR issus des refus de tri (plastiques, tissus synthétiques imperméables (PFAS), mousses ignifugées) aura des impacts sanitaires significatifs en pleine zone

résidentielle : même les filtres les plus récents et les plus performants ne captent pas toute la pollution (dioxines, gaz acides, particules fines et ultrafines, PFAS et métaux lourds) lors de la combustion des déchets. Selon l'organisme Ineris, une température d'incinération inférieure à 1300°C (température non atteinte dans le projet vitriot) ne garantit pas la destruction complète des sous-produits PFAS gazeux générés dont une partie sera relâchée même avec le filtrage le plus performant. Et compte tenu de l'importance du tonnage prévu pour les unités d'incinération, la pollution résiduelle sera loin d'être négligeable et ceci dans une zone urbaine très dense et déjà fortement polluée.

Les observations des scientifiques sur le terrain (notamment autour de l'incinérateur d'Ivry) ont démontré la contamination des milieux et des chaînes alimentaires, avec des risques sanitaires élevés pour les populations environnantes, accentués pour les publics vulnérables. Les seuils réglementaires actuels ne garantissent pas une protection suffisante et doivent être révisés.

Selon Airparif, "l'ensemble des moyens de chauffage au bois – chauffage individuel, petites et grandes chaufferies collectives – sont responsables à eux seuls d'environ 60 % des émissions totales de PM2.5.", ces particules ultra fines si difficiles à filtrer et si dangereuses pour le système cardio-respiratoire des personnes qui les inhalent ... Une grande chaufferie à bois émet plus de particules fines qu'une chaudière à gaz !